

Qu'est-ce qui ne fonctionne pas dans votre quartier, quels sont vos besoins, quelles sont vos attentes ? Pour répondre à ces questions, la Ville de La Rochelle a mis en place un certain nombre d'actions auxquelles elle vous invite à participer notamment les « balades urbaines » ou « diagnostics en marchant » dans votre quartier.

La gestion urbaine de proximité, c'est quoi ?

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP), c'est l'ensemble des actions concertées qui contribuent à améliorer les services rendus aux habitants et la qualité de vie dans les quartiers. Elle consiste à se rapprocher de la demande du citoyen pour répondre le plus efficacement à ses besoins.

Comment ?

En améliorant le recueil, le suivi et le traitement des demandes des habitants portant sur l'espace public d'un côté, et la communication vers les citoyens de l'autre.

Avec quels moyens ?

- par une meilleure coordination des interventions des différents acteurs qui participent à la qualité du cadre de vie : ville, agglomération, acteurs associatifs, bailleurs sociaux, régies et comités de quartier, habitants...
- par une évolution du fonctionnement des services municipaux
- en utilisant les nouveaux outils numériques

A quels domaines s'applique la GUP ?

La GUP couvre cinq grands champs d'actions :

- tranquillité, sécurité et salubrité publiques (tags, éclairage public, nuisance sonore, pollution, animaux nuisibles...)
- propreté urbaine et gestion des déchets (déjections canines, conteneurs enterrés, encombrants...)
- voirie (stationnement, circulation...)
- entretien des espaces verts (tonte, élagage, feuilles d'arbres...)
- propreté des parties communes et des abords des immeubles.

La GUP avec qui ?

- les institutions et services en charge de la gestion de l'espace public
- les associations, structures et partenaires intervenant sur le quartier
- les habitants qui contribuent par l'expression de leurs besoins, leurs attentes et leur comportement

Les balades urbaines, mode d'emploi ?

Des balades urbaines thématiques sont organisées avec les habitants volontaires, des représentants des services municipaux et des partenaires intervenant sur le quartier. À l'issue du cycle de balades, un contrat est signé reprenant les actions à engager sur le quartier pour améliorer les services rendus aux habitants et le cadre de vie.

Pour participer, il suffit de venir au point de rendez-vous donné, selon le calendrier ci-dessous pour la fin de l'année 2017.

Documents relatifs à télécharger

[Télécharger](#)

[Calendrier balades urbaines - 2ème trimestre 2018](#)

Taille: 100 ko - Création: 30-03-18 14:20